

COMMUNIQUÉ

12/05/2023

Les pharmaciens biologistes autorisés à pratiquer les prélèvements de frottis cervico-utérins à visée cytologique !

Les Biologistes Médicaux et le SNBH - Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux saluent le vote de l'article 16 de la loi Rist qui permet enfin aux pharmaciens biologistes de pratiquer les prélèvements de frottis cervico-utérins à visée cytologique.

Ces derniers avaient déjà le droit et les compétences de réaliser ce même prélèvement mais qu'à visée biologique, avec nécessité de réaliser un nouveau prélèvement en cas de positivité. C'est pourtant le même prélèvement...

Une aberration qui obligeait les femmes à subir un autre prélèvement, et qui alourdissait le parcours de soins, avec perte de temps pour les professionnels et perte de chance pour de nombreuses patientes.

Avec aujourd'hui 40% des femmes non dépistées pour le cancer du col, un niveau de vaccination anti-HPV parmi les plus bas d'Europe, la France compte 1100 décès chaque année – dont 1000 évitable d'après l'Académie de médecine – et alors que cette pathologie évolue lentement : plus de 15 ans en moyenne.

Ce vote du 10 mai est une grande avancée et nous nous réjouissons de l'amélioration de l'accès aux soins pour les patientes.

Tous les biologistes médicaux – médecins et pharmaciens – sont prêts à retrousser les manches pour rattraper le retard en France dans le dépistage des pathologies liées au papillomavirus !

Président Les BIOMED : Dr. Lionel BARRAND - president@lesbiomed.fr - 06 67 20 81 88

Présidente du SNBH : Dr. Carole POUPON - carole.poupon@ch-gonesse.fr - 06 76 36 56 67

Vice-Président Les BIOMED, en charge du collège hospitalier : Dr. Eric GUIHENEUF - eric.guiheneuf@gmail.com

Membre du bureau national Les BIOMED: Dr Stéphanie Haïm-Boukobza - stephanie.haimboukobza@gmail.com

Vice-Président du SNBH : Dr. Julien OBIOLS - julien.obioms@ch-beziers.fr

Vice-Président du SNBH : Dr. Xavier PALETTE - xpalette@ch-sudessonne.fr